

Des Puy en Albigeois

2



Chérin

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Généalogie de la famille du Puy-Montbrun (Albigeois)

Fonds Chérin

Cote 165 Dossier 3341

Microfilm n° MF 21201

Copie des preuves fournies par la famille à Chérin, signées Chérin

*Hugues du Galard du Puy & Roger du Puy Guillelme du Puy Arnaud. Ray.
Puy (V. de P. de) prêtre sans aveu prêtre sans aveu prêtre sans aveu. Raymond du Puy es.
associés concernés les autres Ch. des 1. les autres Ch. des Raymond Wincent. prêtre sans aveu
transmis aux ptes: 9th de Digons et de 9th de Digons et Guil. de Lognonfort à un accord passé
à Paris le 10. de Carrouges au lieu de Paris au lieu de Paris le 10. de Digons et Guil. de Lognonfort
un hommage en l'an 1191. / hist. en l'an 1191. / Roger, 9th de Digons prêtre sans aveu
de son père Guillelme; du Puy. U. 04th hist. de Lang. 6. de l'an 1191. / prêtre sans aveu
1191. hist. de Lang. 6. de l'an 1191. / prêtre sans aveu
1191. hist. de Lang. 6. de l'an 1191. / prêtre sans aveu*

1
2
Puy en Albigeois



vuf
y

Pierre-Raymond du Puy, sire d'Amat, évêque de Lavaur
les vicaires d'Arnaud dans la partie méridionale de son évêché, et de Pierre
du Luchonnais, vivait en l'année 1110 Il avait épousé Raymond du Puy. Il offre
à délé, sans de Raymond, Comte de Melgueil et traversait beaucoup l'ordre
du Toulousain, et Comte germanique du Nord, de hospitaliers de Puy
Comte de Toulouse, et des Comtes de Barcelonne et de Jérusalem. / Hist. de
d'Auvergne. / Histoire de Langue d'Oc par D. Vaissette, Langue d'Oc par D. Vaissette;
Tome 4. page 666. / T. 4. page 666. /

Amal de Poi est le premier nommé parmi plusieurs vicaires,
qui assistèrent au mariage d'une fille de la maison d'Arnaud, en Albigeois,
en l'année 1150.

Raymond du Puy, Riquart du Puy, Arnaud du Puy
(de Podio) parait comme témoin. (Raport de Podio) nous en a dit. Du Raymond
marier dans une chartre de la comte vicain de Lavaur. Comte de Sige, en
1. 266. de. Doms Comte, de blation du Testament de l'année 1158. / Hist. de Lang.
6. tome d'Alby, de l'année vicain de, Comte de Mel. par D. Vais. T. 4. p. 75. /
1160. / Hist. de Lang. par D. quest, de l'année 1176. / Hist.
Vais. T. 4. page 666. / de Lang. par D. Vais. T. 4.
page 139. /

Hugues de Galard du Puy, Roger du Puy, Guillaume du Puy, Arnaud. Ray.
Puy (Vig. de Podio) parait avec prêtre de son évêché. Comte de Puy en
assistait comme les autres Ev. de 1. autres Ev. de Raymond vicain, vicain comme témoin
témoin avec plus: 9. de Podio et de 9. de Podio et Guill. de Podio fort à un Arnaud parait
vicain avec à Comte de Lavaur de Carriaronne et autres le test. de autre 1. le. et 1. le.
un hommage en l'année 1191. / Hist. en l'année 1191. / Roger, 9. de Podio de Podio en l'année
du par Guillaume, de Lang. T. 4. / Hist. de Lang. T. 4. de l'année 1191. / Hist.
1191. / Hist. de Lang. T. 4. de l'année 1191. / Hist. de Lang. T. 4.

Seign. du Montpellier, à Raymond, Comte de Melgueil, au mois de Mars 1190. / Pierre
Styl. / Hist. de Lang. par D. Guisette C. 14. pp. 166. /

Le sieur Messire Hugues du Roy, Chevalier (condamné Dñs Hugonis de Podio, militis),
est rappellé dans un Accord par partage du 6. des Calendes de Mars (1268. / 1267. (1268. nouveau style), par Aymeri et Raymond, ses fils, avec Guillaume,
leur Neveu, fils aîné de seu Bernard, son fils, leur frere.

u

Pons-Ber-	Sicard du Roy, Raymond du	M. Aymeri-	Pierre du Roy Raymond-
=nard (Pontis	Ch. (Sicardus	du Roy, Ch. de	(Petrus de Bo-
Bernardi) frere et	du Podio, Miles)	prêtre serment	Castelmaudary-
Donné de l'Episc.	prêtre serment	de fidélité en-	(Dñs Aymeri-
Cécile, reçut la dona-	de fidélité en	1268. avec Si-	cus de Podio,
tion que lui fit faire	1268. avec	Sicard, son frere,	Miles Castri-
Arnaud, Arnaud d'Alby,	Raymond, son	et les autres du-	xi de harric),
et avis et conseil de	frere, et les au-	res, signa un accord	de par le Roy à un acte
Chapitre de cette	des Barons, peuple	de l'Al. sur partage	de par le Roy à un acte
Episc. par charte	signa et Simple	= biges et de	avec Guillaume
français au d'Alby	de l'Albigens	Condourain /	du Roy, son Ne-
sous son sceau et	et de Condourain	Hist. de Lang. /	le 6. des Cal. de
celui du Chapitre	de Lang. C. 14. pp.	1268. /	de Mars 1267.
en l'année 1268. de	C. 14. pp. 1268.		1. 2. styl. /

tenants les dimes de
l'Episc. de Carmau;
pour partie et ses
heirs en joint à per-
pétuité sous les
redevances universels
d. signa l'ique et les
successeurs de S. N.
et d'un septier de blé
blanc tous les ans le
jour de Noël. / Bibliothèque du Roy;
Manuscrits de Douai;
Vol. 105. fol. 195. au
1268. Extrait d'Alby. /

M. Raymond
du Roy, Ch. de
Castelmaudary
(Dñs Raymondus
de Podio, Miles
Castri Novi de
harric), prêtre
un accord sur
partage avec
Guillaume de
Roy, son Neveu,
le 6. des Cal. de
Mars 1267. /
styl. /

Pierre du Roy R. A. du Roy
assisté comme
témoin à un
acte de 1268.
Hist. de Lang.
C. 14. pp. 1268.
1268. / Hist.
de Lang. C. 14.
pp. 1268. /
Pierre du Roy
est employé
dans un acte de
Proutalery de
Sermeu de
fidélité par
les Villers, Ba-
rons et Ch.
de prouté de
Condourain en
1269. / Hist.
de Lang. C. 14.
pp. 1269. /

Son Bernard, Che-
valier (Sontius Ber-
nardi, Miles), reçut
la donation que lui
fit

fit Guillaume, Evêque d'Alby, du conseil et de la volonté du Prévôt et des Chapitres de
 l'Eglise J.^{te} Pèdre, par charte passée dans le Chapitre de cette Eglise sous son sceau
 et sous ceux des d. f. Evêque et Chapitre le 10. des Calendes de juillet (le 11. juin)
 1227. des fruits des deux parts de toutes les Dîmes de l'Eglise J.^{te} Jean de Maillevou
 et de celle de Dres; pour parler et ses successeurs à perpétuité en joint sous les
 redresses de 6. septiers de bled, moitié fromens et moitié Arvins, mesure d'Alby,
 et de 4. septiers fromens - Arvins (intre fromentière et arvins), tous les ans à la
 fête S.^t Julien. Dans cette Charte l'Evêque le qualifie Son et Conseil en réal.
et confesse. / Bibl. du Roy, Mss. du Douai, Vol. 105. fol. 261. Bibliothèque d'Alby. /

Rom. Bernard (Sontier Bernardi), uni à Etienne de Baderet Pierre-Bernard, son
 frere, à Louis de S.^t Privat, Louis Meunier, inclui s'insire pour lui et pour Doucy, son frere,
 à B. du Montier (de Monasterio), s'insire pour lui et pour son sœur et Henry son
 petit fils (Hypothès), à S. Raymond de Labastot, S. Arvins de Castel Arvial et Pierre
 de Castel, s'insire tous chacun pour acquiescer convenance, fit foy et hommage à l'Evêque
 d'Alby par acte passé la veille de S.^t Pierre à Leno (le 31. juillet) 1229. sur fusteau
 et de l'abbaye de Monasterio, ainsi que des Villes, Châteaux, Bastides et fortifications en de-
 pendantes, s'insire, intre autres, de la Bastide de Guilhaud de Quilla et de Catmar,
 son frere, de Laroque, de Saig, de Corbaton, d'Amillan, de Villeneuve la Vieille et
 de Nouvelle, de Miras et Carmar, de la Bastide de Salvatorina (Salvatorina), de
 Carmar, de S.^t Benoît, de Sorvires, de Viqueils, de Camalinas, de la Bastide
 Malfré, d'Almeiras etc. qu'ils tinsire en foy des d. f. Evêque, comme leurs propres
 avens tins avant eux des prédécesseurs, aux charges suivantes, s'insire de lui faire
 foy et hommage, de lui remettre les d. fusteaux etc. soit en quens soit en poins,
 de l'aider dans ses querres et dans ses Pleids, de lui prêter leurs chevaux et de l'helpier
 comme leur foy toutes les fois qu'il l'voigieret. fit acte passé en prison et sous les seings
 des Evêque et Archevêque de Rodos, de B. de Curas, Archevêque de la même Eglise,
 et de plusieurs autres prêtres, en prison encore de M.^{re} S. official d'Alby, de M.^{re} B.
 Chappellain de l'Evêque d'Alby, de R. de Montai, Chancelier de Narbonne, de M.^{re}
 Doudat de Paris, de M.^{re} S. de Lumbertis, de S. Archevêque de Monasterio, de M.^{re}
 Jehardi, de G. Jehardi, d'Ouz, de Nulât, de S. de Naiaz et de Guasbert, son frere,
 de H. de Castel, de B. de Panatou, de Hugues de Saig Anolai, de D. de Carmar,
 de R. de Baston, de B. de Bader, de R. de Prastin, de H. Sigat, de S. Guilaberti
 et de S. Alfres. / Bibliothèque du Roy, Manuscrits du Douai, Vol. 105. fol. 261. 2.^o
 année 1229. Bibliothèque d'Alby. /

Rom. Bernard, d'Alby, Chevalier (Sontier Bernardi de Albia, Militi), rend la
 convention que lui fit à titre de Com perpétuel M.^{re} Julien, Chancelier de Narbonne,
 par Chartre du 4. des Jds de juillet (du 11.) 1232. des deux parts de toutes les Dîmes
 de l'Eglise

Eglise de St. Genis et de St. Sauveur de Capraso, nouvellement acquises par des laïques, et de tous les droits que le foy de la Ligue de Courmayeur lui avait donnés dans les d. Eglises, sans la redevance annuelle et perpétuelle par lui. Ch. en vers led. felix ou ses représentants, favorit de de. septiers de fromens, mesure d'Alby, à la T. Julien, pour ce qui concerne l'Eglise St. Genis, et de 16. septiers de bon vin, même mesure, à la T. Michel, pour ce qui regarde l'Eglise St. Jeanne de Capraso. Cette charte donnée à Alby par les Jureurs des parties en présence de M. Guille. de Lamberis, de Raymond le Maître (Magister), de Roger de Paris, de Gaithard de Montemirail, d'Henry Geison, d'Arnaud Garcia, de Guille. de Sauris, et quelques autres témoins; Crite de la main de Pierre Gerardi, Notaire Public d'Alby, et signé de lui. / Bibliothèque du Roy, manuscrits de Doat, Vol. 106. fol. 380. année 1232. Bibliothèque d'Alby. /

Le Sieur Bernard de Som-Bernard est nommé dans un acte de Cession fait par Guillaume Del Suiç, VIERNE, sa femme, son fils, le 9. des Calendes de Juin 1263. sont rappelés dans un acte d'opposition par le Procureur del' E. d'Alby du 22. Janv. 1324. Som-Bernard (Sostian Bernardi) est rappellé comme mort dans des lettres d'absolution accordés à Guillaume du Suiç, son fils et son héritier, le 2. des Jours de May 1264. (original) feu Monieur Som-Bernard du Suiç, Chevalier (Dni Pontii Bernardi de Sadio, militis quondam), est rappellé avec feu. Hugues, son père, dans un Accord fait et comme ci-dessus mentionné par lequel fait le 6. des Calendes de Mars 1267. / Vingt styles. par Guillaume, son fils aîné, avec Aymeri et Raymond, oncles d'icelui, ses frères.

W. (cin Guillaume) del Suiç, Ermengaud du Suiç (Ermengau: M. (D.) R. d'Alby, représenté par W. de Cognac, = des de Sudio) fut un des témoins de Suiç, Sgt de son Bailli, lequel le nomme son Seigneur, une honte meurt de P. J. Valentinois Muret (Mouret) investit par acte du 6. des Calendes de Janv. Hist. de Lang. T. 14. p. 390. / Ch. anistia com. ténis. avec M. G. de Suiç, d'Alby, (du 27. x. 6. 1248. R. de Novallaura, Ermengar du Suiç (Ermengarus du Sudio) parait comme témoin Ch. avec accord dans plusieurs actes de Raymond 9. de Landree G. de Suiç, d'Alby, C. de Landree Notaire public de Montfort (Montfort), et signé de lui. / Hist. de Lang. T. 14. p. 395. / Montfort, Sgt de cet acte donné par les seings de S. M. et Ermengar du Suiç fut témoin d'Cartier en 1268. / = que, W. fut quier et devant de la Lisière, un hommage du f. de Landree Hist. de Lang. Crite de la main de Jean (Gothmaros) à l'Evêque d'Alby et à l'Archev. C. 14. p. 384. / d'Arles del'année 1241. / Hist. de Lang. T. 14. p. 401. / Notaire public de Montfort (Montfort), et signé de lui. / Hist. de Lang. T. 14. p. 401. / Ermengar du Suiç fut prisonnier dans l'annulation du f. de Landree del'année 1243. / Hist. de Lang. T. 14. p. 405. /

W. del Suiç

W. Del Puig, Cavalier d'Alby, investit au mois de May 1251. lues des Girouffens, des femmes et des enfants, de la moitié du Mas del Vie entre le chemin de Courmou et le chemin de St. Beneyzig, qu'il avoit acquis de Durand de Linaut et de sa femme, sous la redouance d'une lince de Siegle et d'une lince de Civade in la T. Julien, et d'un septier de Siegle et d'un septier de Civade de Receptra. Cet acte donné sous les seings de Sinto Just. Privat, de H. Rigal, de H. de Cogillat et de S. de fousuillet, écrit en langue Helgaine ou Jidiome Gascon de la main de Jean (Johannes), Notaire public de Momelet (Mumastorie), et signé de lui. / Bibl. du Roy, Mss. de Doat, Vol. 106. fol. 34. année 1251. Viché d'Alby. /

W. Del Puig, Cavalier d'Alby, représenté par P. Rigal, son Beule, investit le 18. des Calendes de juillet (le 18. Juin.) 1254. B. Armat, les femmes et des enfants, de la moitié du Mas de Labouredas, sous la redouance de 3. septiers de siegle, Momelet d'Alby, in la T. Julien, de 6. septiers de Receptra et autres droits syriaing. Cet acte donné sous les seings de R. de Crois, R. folquiel, R. de las Rie-guies, et deida' Armat Cartacardit; écrit comme les deux précédents en langue Hel-gaine de la main du même Notaire. / Bibl. du Roy, Mss. de Doat, Vol. 106. fol. 35. 11. année 1254. Viché d'Alby. /

Momies Guillaume du Roy, Chevalier (D. Guillelmi de Rodia, Militis) investit comme ténancier à plusieurs actes de l'année 1258. touchant les Vicomtes de laistres, les fers de Crestes et autres.

Guilleme Del Puig, Cavalier d'Alby, céda par acte du 9. des Calendes de juin (du 28. may) 1263. in l' Eglise S. Pierre d'Alby toutes les Dimes et Prémices de - Mas d'Anglers, en la Paroisse St. Terny, qu'il tenoit de cette Eglise, et que Soms - Bomard, son pere, et ses lieperagers avoient tenus avant lui de la même Eglise, et ce avec une femme de l' E. Comtois qui lui fut payée comptant; Cet acte passé à Alby en présence de Ramon Clerque, Pere, Jounnet Guallot, Gualier, Chapelain, Guirant Sortas et Bernard Davisac; écrit en langue Hel-gaine ou Jidiome Gascon, de la main de Guillaume Sollini, Notaire public d'Al-by, et signé de lui. / Bibliothèque du Roy, Manuscrits de Doat, Vol. 106. fol. 195. R. année 1263. Viché d'Alby. /

avec promesse d'un être garant de noble Soubisane (na Sobinana), de femmes, de leurs her-fants, et de leurs an-tres.

Noble homme Guillaume du Roy, Chevalier, de la Cité d'Alby (nobilitate Guillelmi de Rodia, Militis, de Civitate Albia), fut absous par lettres de l'In-quistition signées par le T. Siege dans les Etats du Roy de France, levis dans les Provinces de Narbonne et Arles et dans les parties du Diocèse d'Alby, de Noy, Cahors et Languedoc, indépendantes du Comté de Toulouse, du 2. de july du may

de May (du 16. May) 1266. en consideration des biens qu'il s'estoit donnez, des grandes
 dépenses qu'il avoit faites et des peines qu'il avoit essayes pour le maintenir, de la force,
 de la peine que feu Sire-Bernard, son pere, avoit mesme pour crimes d'heresie,
 et à laquelle il n'avoit point satisfait avant son décès, mesme que
 s'obligea de payer au T. offic. 150. Tournois, à la fabrique del'eglise S. Etienne
 de l'Alby 25. Tournois, à l'eglise S. Julien 5. et à l'eglise S. Salvé (Saint
 Salvé) d'Alby 10. et autres 10. à l'eglise des freres Mineurs de la même Ville,
 et qu'il donna ausd. Juges un compte de sesd. mesmees perdites. ses lettres
 données à Carcassonne. (or. par ch. Julli du feau del'Inquisition en une jaune sur
 l'air de fil rouge, le feau à moitié détreint.)

Messire Guillaume du Sirey, d'Alby, Chevalier (D. G. du Sordis de Albia
 Miles), assista comme témoin avec M. R. du Sirey, Sgr de Montet, Ch. à un
 Accord passé entre les Vicomtes de Lantrec et Philipppe de Montfort, Sgr
 de Castres, en l'année 1268. f. fist. de Long. par D. Pain. C. 14. p. 58. f.

Messire Guillaume du Sirey, Chevalier (Dns Guillelmo de Sordis, Miles), par-
 ticipa par Accord passé au Chateau de Lumbérie le 6. des Calendes de Mars
 (le 16. fév.) 1267. (1268. nouveau style) avec Aymeri et Raymond du Sirey, ses
 oncles paternels, les biens (Memores, Dattas, Butetes, honores, Dominatives et
 alias possessions) qu'ils possedent par indivis dans les territoires d'Alby et de
 Lantrec, le Diocèse de Toulouse, la juridiction de Lumbérie et ailleurs, et sur p.
 ses part aux de ces biens qui n'istrent point situés dans le Diocèse de Toulouse,
 se réservent encore par la part de ses oncles les possessions qu'il avoit en Decumane
 de St. Barthelémy de St. Amans, aux territoires et limites de la Ville de St. Amans.
 Cet acte passé en présence et du conseil de nobles hommes M. Lambert de
 Montalié, Ch. M. Gilibert de Lopezac, Ch. Jourdain de Sapiac, Ch. M. Lancia,
 Ch. Raymond de Montequieu (de Montequieu), Danoisier, et

*. feu noble homme
 Messire Guillaume du
 Sirey, Chevalier (nobilitas
 Viri Domini Guillelmi
 de Sordis, militis quondam)
 est rappellé dans une
 chartre faite par Sirey
 et Amat de Sirey, freres,
 son fils, le 17. des Calendes
 d'Avril 1266.

autres, rece par M. B. Janchot, Notaire de Plainvignes (St. Laurent), par
 soy de son mandement par Guillaume Vitatis, Notaire de Castelnaudary,
 et signé du monogramme dud. Janchot. (or. par ch.)
 feu Messire Guillaume du Sirey, Chevalier (quondam Domini Guillelmi
 de Sordis, Militis), est rappellé dans un hommage rendu par Amat, son fils,
 le 2. des Calendes de fév. 1276. f. 107. le digné qui fait /.
 feu Messire Guillaume du Sirey, Chevalier (condame Dns Guillelmi de Sordis,
 Militis), est rappellé dans un Acte de fief fait par l'Evêque d'Alby le 8.
 des Jours

des Jours du May 1293. subiens qui avient été vendus par Pons-Bernard et Amat du Suy, ses frs. (or.)

Morins Guillaume du Suy, Chevalier (Dm Guithormi de Sudis, militis), est nommé dans une investiture accordée par Pons-Bernard, son frs, le 10. des Cal. de Janv^{re} 1310. (or.)

Guillaume du Suy (Guithormi de Sudis) est appelé dans un acte d'approvisionnement par Bernard, Evêque d'Alby, des jours St. Vincent le 2. Janv^{re} 1329. / 4. Stylef. au sujet de l'héritage et des biens aians appartenus à Pierre (Pierre) et à Pons-Bernard (Pontis-Bernardi), mari d'elle, sa père et mère (par entremise), lesquels avient été condamnés pour hérésie; lesd. héritage et biens situés dans les Villes, Châteaux et appartenances du Monastère, sous plusieurs parties les lieux de Chyrolas et de Gyardias aians miers et mixte impies et toute juridiction haute et basse. Cet acte reçu par Guill^{es} Lanconis, Notaire public Royal de Caracrouns, et signé de sa marque. / Bibl. du Roy, Mss. de Doat, Vol. 109. fol. 158. année 1329. Livré d'Alby. /

PONS (alias Pons-Bernard) du Suy, Damoiseau (Pontis de Sudis, Dominellus), uni à Amat du Suy, son frere, vendit à l'Evêque d'Alby le 17. des Calendes d'Avril (le 16. juillet) 1286. pour une somme de 60^l. Tournois la moitié d'un droit de Côtisme (Lenda), qu'ils perussient et que fussent leurs père et prédécesseurs avient par diverses devoirs, Epiceries et Marchandises exposés en vente dans la Ville d'Alby, et deux autres légers parties appartenus, soit à l'Episc^{op} de Reims, soit au d. S^{on} Evêque; avec 6. deniers Raimondis de Cam, qui leur étoit de sur un four des mêmes Villes: laquelle vente fut ratifiée et confirmée par **GUYONE** (Guida) femme dudit Pons du Suy, qui y étoit présente. Cet acte passé à Alby dans la chapelle de laierge du monastère de l'Evêque en présence de M^{re} Raymond de Frapinelle, Prévôt de l'Episc^{op} d'Alby, de M^{re} Raymond Amidas, Prévôt, de Guiraud du jardin (de horte), de Pons Hugues (Hugonis), de M^{re} Guiraud de Laleris, de Raymond de Banaco, Damoiseau, d'Arnaud de la Pierre (Pierre) de Pierre Thormeris et autres; l'ent. delas main de Guill^{es} des Hoisierges (Hinnu Virginium), Notaire public d'Alby, et signé de lui. / Bibl. du Roy, Mss. de Doat, Vol. 107. fol. 331. année 1286. Livré d'Alby. /

Amat du Suy, Damoiseau (Amatus de Sudis, Dominellus) fit hommage à l'Evêque d'Alby le 2. des Cal. de Janv^{re} (le 21. Janv^{re}) 1276. (1277. Nov. Stylef.) de quel tenir et que son père et ses prédécesseurs avient tenu des d. Evêque dans les Chât. d'Alby et appart^{enances} du Monastère. fol. le même hommage que celui rendu par Pons-Bernard, son frere le 17. juillet 1286. Cet acte passé à Alby; l'ent. delas main de l'ent. rem. d'alby, M^{re} public d'Alby, et signé de lui. / Bibl. du Roy, Mss. de Doat, Vol. 106. fol. 385. 1^{re} année 1276. Livré d'Alby. /

Amat du Suy, Damoiseau, fit une vente avec son frere Pons le 16. juillet 1286. / M^{re} /

Amat du Suy, Damoiseau, est nommé avec Pons-Bernard, son frere dans un retrait féodal du 6. May 1293. / orig^{inal} /

Pons-Bernard du Suy, Damoiseau (Pons Bernard de Sudis, Dominellus), est nommé avec Amat, son frere, dans un retrait féodal fait par l'Evêque d'Alby le 4. des Jours

De Jus du May (le 8. May) 1293. de Directes, Domaines, Com, Acroptes, N'acroptes et autres Domaines, qu'ils avoient vendus à Adamus Jordanus, d'Alby. Cet acte passé à Alby en la maison principale en présence de M^{re} Guillaume Talliaferri et autres, et Notaire par Barthelémy Verma, Notaire public d'Alby. (or. par ch. signé du monogramme dud. Notaire.)

Sous du Roy (Sonté de Podie) est compris dans une Rolle de Ch.^{tes} Danois, Capitulaires d'Arbalétriers et autres gens de guerre servantes dans l'armée du Roy en Gascogne, de l'année 1296. comme Capitaines de Arbalétriers qui étoient à la suite de Pierre d'Aragon. (Cib. de M. febr)

Meisme Sous-Bernard du Roy, Danois, (Dⁿⁱ Soneii Bernardi de Podio, Domicellus), accordé par acte du 10. des Calendes de Janv.^{er} (du 23. x. ^{lvi}), 310. à Pierre Bonqueti, fils d'Arnaud, habitant du lieu de St. Arnaud, l'investiture d'une pièce de terre que l'icelui avoit achetée de Jean Fornie un Dimaire (un Duimar) de St. Barthelémy de St. Arnaud, ancien vulgairement appelé Affarisi; pour les réserves pour lui et les siens à perpétuité du droit et Domaines qu'il y avoit, et notamment de 10. ^l Coulourans qui lui étoient dus tous les ans à la Toussaint. (et acte passé devant Guill^{em} de Salveris, Not.^{re} public. (or. par ch. signé du monogramme dud. Not.^{re})

Notre Sous-Bernard del Suech, Douzel, est nommé dans une investiture accordée par Pierre, son fils, le 12. des Cal. de fév.^{er} 1318. / 4. Style. (or.)

Meisme Sous-Bernard du Roy, Danois, (Dⁿⁱ Soneii Bernardi de Podio, Domicelli) est nommé dans un Bail Emphyteutique consenti par Pierre, son fils, en l'année 1330. (or.)

POIS del Suech, Douzel, delas Bastides de Montfort, accordé par acte du 12. des Calendes de fév.^{er} (du 21. Janv.^{er}) 1318. (1319. H. Style) à Pierre Vilarotat, tant pour lui que pour ses freres, l'investiture de deux pièces de terre situées dans le Dimaire (le Duimar) de St. Barthelémy de St. Arnaud. (et acte est en langue Vulgaire ou jésime Gascon, par Notaire de Pierre, Notaire public. (or. par ch. signé de la marque ou monogramme dud. Notaire.)

M^{re} Sous du Roy, Danois, delas Bastides de Montfort (Dⁿⁱ Soneii de Podio, Domicellus, Bastides Montfortis), donna le Bail Emphyteutique par acte de l'année 1330. à Jean Dolhu, du Mas de la Nalata, fils d'Albert, le Mas de St. Pique